



# TRAIN THEATRE

PORTES-LÈS-VALENCE DRÔME  
UN ÉQUIPEMENT DE  
VALENCE ROMANS  
AGGLO

## Le Train Théâtre, la billetterie, le Covid 19 et vous !

*L'annulation de la fin de saison 2019 – 2020 entraîne un travail conséquent et minutieux du côté de la billetterie. Nous nous efforçons de répondre au plus vite à toutes les questions que vous vous posez concernant vos billets. Veuillez trouver ci-dessous les différentes modalités qui s'offrent à vous.*

**En tout état de cause, merci de vous rapprocher de la billetterie par mail : [billetterie@train-theatre.fr](mailto:billetterie@train-theatre.fr) avant le 30 juin 2020.**

*Toute l'équipe de la billetterie du Train théâtre vous remercie de votre patience et reste à votre écoute.*

### 1 – L'Avoir et le « chèque spectacle »

Vous avez la possibilité de transformer vos billets en un **Avoir**, qui sera valable sur l'ensemble de la prochaine saison 2020 / 2021 et à faire valoir avant le 31 décembre 2020.

- **Vous souhaitez un avoir ?** merci d'en avertir la billetterie par mail ([billetterie@train-theatre.fr](mailto:billetterie@train-theatre.fr)) **en précisant les spectacles et le nombre de places.**

Nous transformerons alors cet avoir en **chèque spectacle** qui se matérialisera par un coupon à retirer à la billetterie dès sa réouverture et où figureront le montant et la date de validité.

Dans l'éventualité où le théâtre ne serait pas ouvert au public, le coupon sera conservé au théâtre.

- **Si vous réservez par internet**, il vous suffira de passer commande et, au moment du paiement, de rentrer le numéro indiqué sur votre chèque spectacle. Le montant sera alors déduit du total de votre commande. Dans le cas d'une commande de groupe, il sera possible de régler avec plusieurs chèques spectacle.

- **Si vous réservez au guichet**, merci de vous munir du chèque spectacle lors de votre réservation.

**Ce coupon est nominatif et utilisable en une seule fois.**

- **Cumul des avoirs**

Vous disposiez déjà d'un avoir ? Il se cumulera avec l'avoir que vous êtes en train de constituer sur la nouvelle saison 2020 / 2021 à faire valoir avant le 31 décembre 2020.

### 2 – Le report de spectacles en 2020-2021

**Des spectacles de la saison 19/ 20 seront reportés en 20-21. Nous n'en connaissons pas encore la liste. Merci de patienter quelques jours encore...**

- **Vous ne souhaitez pas reporter** votre spectacle, merci de vous référer aux paragraphes 1 et 3

- **Vous disposiez déjà vos** billets pour les spectacles reportés et vous souhaitez les garder sur la saison prochaine ? Merci d'avertir la billetterie par mail. Les billets que vous avez en votre possession seront utilisables à cette nouvelle date, il n'est donc pas nécessaire de nous les transmettre.

### **3 - Le remboursement**

Vous souhaitez le remboursement pur et simple de vos billets, merci de nous transmettre par courrier vos billets et votre RIB et d'en avvertir la billetterie par mail. Nous traiterons vos demandes dès que possible.

### **4 - Les dons**

Vous souhaitez faire don du montant ou une partie du montant de vos billets dont les spectacles sont annulés ? Merci de vous reporter au formulaire « **Le Train Théâtre – formulaire de DON** » également en ligne sur le site du Train Théâtre

### **5 - Les comités d'entreprise**

Afin de faciliter le traitement des commandes, les personnes ayant acheté des places pour les spectacles aujourd'hui annulés, via leur Comité d'entreprise, seront remboursées. En revanche, vous avez la possibilité de reporter une ou plusieurs soirées reprogrammées la saison prochaine (voir paragraphe 2). Nous vous invitons à vous rapprocher de votre CE qui transmettra au Train Théâtre.

### **6 - Les bons cadeaux**

Utilisables sur la saison 19-20, ils sont reportés sur la saison 20-21 mais à faire valoir avant le 31 décembre 2020.

## **INFORMATIONS GENERALES**

> Merci de bien vous conformer aux modalités décrites ci-dessus.

> Si vous avez acheté vos billets via Francebillet et Ticketnet, nous vous invitons à vous orienter vers ces structures pour vous permettre d'être remboursé.

> Si vous avez déjà procédé à l'une des modalités ci-dessus, merci de ne pas renouveler l'opération. Pour information, si vous avez fait votre choix pour des spectacles qui devaient avoir lieu avant le 15 Avril, nous considérons que l'option choisie reste la même pour vos spectacles de fin de saison.

> La billetterie du Train Théâtre est fermée jusqu'à nouvel ordre.

-----  
Toutes vos questions ou demandes sont à adresser à [billetterie@train-theatre.fr](mailto:billetterie@train-theatre.fr)

**Le Train Théâtre - 1 rue Aragon - BP 47 - 26800 Portes les Valence**

[www.train-theatre.fr](http://www.train-theatre.fr) – [billetterie@train-theatre.fr](mailto:billetterie@train-theatre.fr)